



**MAIRIE DE BOISSERON
HERAULT**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU C.C.A.S**

L'an deux mil vingt-six, le trente avril à 9h00, le C.C.A.S de la Commune de Boisseron dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur FATACCIOLI Loïc, président.**

Nombre de Membres en exercice : 13

Présents : 11

Représentés : 0

Votants : 10

Etaient présents :

Mesdames PEYRARD Corinne, NADAL Karine, MAZURE Danielle, GIRARD Anaïs, MUSEL Sandrine, FOURNIER Stéphanie, ROCOPLAN Janick.

Messieurs FATACCIOLI Loïc, FAVAS Jean, DAMATO Jean-Claude et TRINEL Daniel.

Absente excusée : Madame MARTINEZ Gaëlle.

Absente : Madame MURIGNEUX Eva

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Objet : **Nomination des membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale**

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L.123-6, R.123-7 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 13 avril 2026 fixant le nombre des membres du Conseil d'administration du CCAS ;

Considérant que le Conseil d'administration du CCAS est présidé de droit par le Maire et comprend, en nombre égal des membres élus en son sein par le Conseil municipal ;

Considérant les membres nommés par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune ;

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

De procéder à la désignation des membres du Conseil d'administration du CCAS.

Sont élus :

Monsieur FAVAS Jean
Madame ROCOPLAN Janick
Monsieur DAMATO Jean-Claude
Monsieur TRINEL Daniel
Madame FOURNIER Stéphanie
Madame MURIGNEUX Eva

Article 2 :

Monsieur le président procédera, par arrêté, à la nomination des membres extérieurs du Conseil d'administration du CCAS conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Le président,
Loïc FATACCIOLI



La secrétaire de séance,
Corinne PEYRARD

